

commis et des 5 000 personnes qui travaillent sur la colline. On devrait en faire autant dans tous les milieux de travail.

**Mme Dewar:** Il y a une liste d'attente de deux ans.

**M. Axworthy:** Oui, c'est vrai. Nous avons beaucoup prié, ma femme et moi, quand nous avons inscrit Stevie à ce programme, parce que nous comptions vraiment là-dessus et nous n'avions pas d'autre solution.

Permettez-moi de faire appel à mon expérience personnelle. Je n'aime pas m'appuyer sur une seule expérience parce que les députés sont supposés avoir une vue d'ensemble. J'en ai une parce que j'ai lu cette étude, mais en tant que parent qui vit le problème et qui peut en parler avec d'autres parents, je peux dire aux députés conservateurs qu'ils font fausse route. Ce programme ne vaut rien. Il ne donnera rien de bon. Ils vont gaspiller beaucoup de ressources et susciter beaucoup d'attentes sans répondre aux besoins. Un autre gouvernement devra sans doute tout recommencer.

**Mme Sparrow:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai peut-être induit la Chambre en erreur quand j'ai parlé, il y a environ vingt minutes. Je veux clarifier ce que j'ai dit au sujet du crédit d'impôt-enfants.

Le maximum du crédit d'impôt-enfants qui est de 100 \$ en 1988 et de 100 \$ de plus en 1989 s'applique aux enfants de six ans et moins. Je ne veux pas induire la Chambre en erreur.

[Français]

**M. le vice-président:** L'honorable députée de Louis-Hébert (M<sup>me</sup> Duplessis) sur une question ou un commentaire.

**Mme Duplessis:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et je voudrais lui répéter que la stratégie que le gouvernement entend mettre en place, tout d'abord, c'est pour remplir un engagement qui est d'améliorer considérablement la situation de la garde d'enfants, et c'est une politique souple, humanitaire, qui tient compte des droits des parents, pour ce qui est de la garde de leurs enfants, qui respecte les compétences des provinces et qui garantit les normes de qualité que nous voulons mettre en place.

Nous avons étudié avec attention la politique que le parti libéral avait annoncée concernant les garderies, et sur les propositions des libéraux sur les garderies, nous nous apercevons qu'ils ne prévoient pas d'objectif, ni de calendrier pour augmenter les places agréées. Elles offrent aussi une aide fiscale moins généreuse que les propositions du gouvernement ou du système actuel, et elles pénètrent sur un terrain constitutionnel dangereux en proposant une intervention fédérale directe au moyen d'une Commission nommée en participant à l'administration du programme et l'établissement de normes d'administration de programmes, et elles rendent l'expansion du système

dépendant d'une réduction du déficit, un exploit qu'un gouvernement libéral n'a pas accompli depuis 1969.

Et quand le député de Winnipeg—Fort Garry a dit tout à l'heure et a pris comme exemple, au moment où ils ont implanté le système national sur la santé, qu'ils avaient pu implanter un système partout dans le pays, il y a quelque chose, et il n'y a rien qui dit dans l'Acte national sur la santé combien d'hôpitaux il devait y avoir par tête de Canadiens, peu importe la province, et quand tout à l'heure il a donné aussi comme exemple l'éducation postsecondaire, il n'y a absolument rien dans la loi qui dit combien de professeurs il doit y avoir par université, et aussi quelles sont les qualifications que le professeur devrait avoir.

Je trouve que le député s'aventure sur un champ drôlement dangereux et je me demande, monsieur le Président, qu'est-ce que les premiers ministres des provinces, tels que M. Bourassa, M. McKenna, M. Ghiz et M. Peterson pourraient dire si jamais le gouvernement arrivait avec des normes très précises et disait: C'est cela qu'on veut avoir.

Alors je pense qu'on irait dans un champ de compétence provinciale.

**M. Axworthy:** Monsieur le Président, en réponse à la députée, j'accepte les bonnes intentions du groupe de travail de la Chambre, avec la présidente qui est la secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M<sup>me</sup> Martin), qui a développé un programme pour les garderies, mais j'ai dit que cela n'était pas un bon programme, pour les raisons que j'ai mentionnées, et spécialement le manque de standard national pour déterminer s'il y aurait un programme d'égalité dans tout le pays. Il est très important, en ce qui touche le droit des enfants, que ceux-ci puissent recevoir le même traitement, dans les mêmes circonstances, région par région, province par province. C'est la responsabilité du gouvernement national, et pour moi ce gouvernement a oublié sa responsabilité, et plus spécialement en ce qui concerne un programme aussi important que celui des garderies. C'est pour moi une occasion de développer et de souligner la responsabilité du gouvernement national pour ce service, et malheureusement vous avez oublié cette responsabilité. De plus, il n'y aura pas d'assurance pour tous les parents et tous les enfants au Canada qu'il y aura un traitement égal des services.

**M. le vice-président:** Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le lundi 27 juin 1988, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)